



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE**

**Arrondissement
d'Albertville 1**

Canton n° 3

Séance du 22 décembre 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Claude BAUDERLIQUE, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI.

Ayant donné pouvoir :

Claude BAUDERLIQUE à Philippe BRANCHE
Marie-Christine DORIDANT à Sébastien PIVIER
Ginette FALCOZ-RIGOTTI à Régine VIBERT

Monsieur Gabriel MARQUES a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°058/23 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION 2023-2024
D'UN ENFANT CEVINOIS DANS UNE UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE À
ALBERTVILLE.**

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,

Vu la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré,

Vu l'avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH,

Vu la délibération n°11 du conseil municipal d'Albertville en date du 22 mai 2023 approuvant le montant de la contribution financière de la commune de résidence pour les frais de scolarité,

La commune d'Albertville dispose d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré, au sein des écoles publiques de son territoire.

Un enfant cevinois, Thiago KHELIFI, est scolarisé en classe ULIS de CM2 à l'école publique de la Plaine de Conflans. Sa commune de résidence est tenue de participer financièrement à sa scolarisation. Les frais s'élèvent à 724.68 € pour l'année 2023-2024.

- Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec la commune d'Albertville, concernant la participation aux frais de scolarisation, pour l'année 2023-2024, de Thiago KHELIFI, d'un montant de 724.68€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

 Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 05/01/2024
Publié le : 05/01/2024
Publié sur le site internet le : 05/01/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/01/2024

Application agréée E-legalite.com